Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID: 059-215902768-20230227-DEL270220233-DE

# DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GUESNAIN Séance du 27 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 21 février 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

## Nombre de Membres en exercice : 27

## Présents :

Madame LUCAS Maryline - Maire

Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald - TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette -CARRE Odilon - Adjoints

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre — PLANCKE Dorothée — LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques -PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle — CANIVET Bertrand — MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore —BLANCHARD Perrine (arrivée au point n° 3) - DELCAMBRE Chantal —MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain — DUCATILLION Béatrice -

#### Absents avant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SENEZ Jean Pierre Monsieur EZAHOUID Mohamed à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

#### Absents:

Madame BLANCHARD Perrine (jusqu'au point n° 2) - Monsieur GOLA Éric - Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame KHELIFA Armelle

# **DECISIONS MUNICIPALES**

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions municipales suivantes :

50/2022 : Mission de coordinateur sécurité protection et santé pour la réfection de la tribune du Stade Barran confiée à la SARL Lefèvre à BOUCHAIN pour 1 836.00 € trc.

51/2022 : Contrat pour la vérification des équipements de chauffage et appareils de cuisson confié à la Sté SOCOTEC 4-6 Allée des Ormes à LESQUIN pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2023 soit 1 :134.00 € TTC

52/2022 : Mission de contrôle technique concernant la réfection de la tribune du Stade Robert Barran confiée à SOCOTEC à VALENCIENNES pour 2 660.00 € ht 53/2022 : Marché de travaux pour la couverture de divers bâtiments confiés à la SAS HECFEUILLE à GUESNAIN pour 132 073,45 € HT

54/2022 : Contrat pour l'animation du banquet des Anciens le 8 décembre 2022 avec Marciak Jerzy (JERZYMAK) pour un montant de 1 000 € au titre des salaires et 150 € pour les frais de location et de déplacement,

55/2022 : Renouvellement d'un bail à usage professionnel à compter du 1ª janvier 2023 à la SCM GUESNAIN INFIRMIERES pour une période de 6 ans pour le local − 128 bis rue Jean Jaurès à Guesnain moyennant un loyer mensuel de 363,62 € révisé chaque année.

56/2022 : Convention pour l'organisation d'une classe de neige du 23 janvier au 3 février 2023 avec AROEVEN au tarif de 876 € par enfant.

Envoyè en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

ubliè le

ID: 059-215902768-20230227-DEL270220233-DE

57/2022 : Marchés de services assurances conclus pour deux ans à compter du 1/1/2023 — Lot N° 1 Responsabilité civile attribués à SMACL Assurances à NIORT soit part fixe : 0,205 % de la masse salariale — part variable : masse salariale et lot n° 2 — Protection juridique attribué à SMACL Assurances NIORT pour 950 € ht — 58/2022 : Contrat de location et de maintenance des postes téléphoniques pour les services administratifs de la Mairie avec NXO France Agence de Lille pour un montant de loyer trimestriel de 526,50 € ht

59/2022 :Convention de mise à disposition d'un agent titulaire entre la commune et le CCAS de GUESNAIN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un an.

60/2022 : Marché de travaux pour la réfection de la tribune du Stade Robert Barran confié à la SAS EIFFAGE à LEZENNES pour 208 918,27 € ht

61/2022 : Annule et remplace la décision 55/2022 — : renouvellement d'un bail à usage professionnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la SCM GUESNAIN INFIRMIERES pour une période de 6 ans pour le local — 128 bis rue Jean Jaurès à Guesnain moyennant un loyer mensuel de 336.80 € révisé chaque année.

01/2023 : Demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance — appel à projet 2023 à hauteur de 21 599 € pour l'installation d'une vidéo-protection au complexe sportif Barran pour un montant de travaux de 43 198 € ht.

COMMUNE / DE GUESVAIN

Fait et délibéré en séance, Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Armelle KHELIFA